

16 - Vital'Eté - Quartiers d'été - Anim'été jeunes - Activités estivales - Animation enfance, jeunesse, famille, seniors - Nouveau Dispositif Ticket Loisirs Vacances - Bons Accueils de Loisirs

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Afin d'élargir l'offre d'animation tout public au cours de l'été, la Ville de Besançon a mis en place depuis 2003 un espace de loisirs sportifs, culturels et artistiques entièrement gratuit sur le site de la Malcombe : Vital'Eté.

Dans le même temps, les structures d'animation organisent et accueillent des animations enfance, famille et jeunesse dans les différents quartiers de la ville. Accueils de loisirs, sorties familles, soirées cinéma plein air, jeudis de l'été à Planoise, animations plein air, etc., les rendez-vous se multiplient chaque année en juillet et en août en très grande proximité des habitants.

Ce type d'animations estivales répond à une demande sociale croissante où la place du loisir pour tous, éducatif, familial et dans son quartier est à consolider et à maintenir, notamment à destination des publics ne partant pas en vacances.

Ces actions font appel également à une mutualisation accrue des moyens financiers, humains et logistiques des Directions Sports et Vie des Quartiers auxquelles viennent s'ajouter d'autres délégations : Culture et Patrimoine, Bibliothèques, Développement Durable, Santé, Espaces Verts, Action sociale - CCAS, Education, Communication, TIC.

Elles sont mises en place par des éducateurs sportifs, animateurs enfance, jeunesse et famille des maisons de quartier, et des intervenants socioculturels et culturels. De nombreuses associations locales sont également mobilisées : associations sportives, culturelles et d'éducation populaire et de quartier.

D'autre part, un nouveau dispositif d'aides aux familles modestes (QF < 450 €) est proposé afin de réduire leurs coûts de participation aux accueils de loisirs sur l'ensemble des quartiers : «Bons accueils de loisirs». Ces bons complètent les actuels «Bon vacances séjours» destinés à aider les enfants et les jeunes à partir en séjours de vacances. Les deux dispositifs s'intégreront dorénavant sous le nom générique «Ticket Loisirs Vacances».

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la programmation des activités qui sera ainsi sportive et culturelle et du nouveau dispositif «Bons accueils de loisirs», est invité à se prononcer sur le versement de participations aux associations partenaires et aux prestataires pour l'animation et l'intervention dans les espaces, ateliers et séjours proposés ci-après.

1 - Vital'Eté

En 2011, 31 211 passages ont été enregistrés au cours des 9 semaines d'ouverture avec une moyenne de 612 personnes par jour (710 les 5^{ème} et 6^{ème} semaines).

Vital'Eté est fréquenté massivement par le public de Planoise (32 %), mais accueille également des familles et des jeunes de différents quartiers de la Ville, de l'Agglomération (20 %) et hors agglomération (12 %). Les 0-12 ans représentent 56 % de la fréquentation.

Vital'Eté fêtera cette année ses dix ans d'existence et renouvellera :

* **l'ouverture en continu, du 10 juillet au 31 août 2012** sans interruption soit 8 semaines, du lundi au samedi, de 14 h à 19 h,

* **la mise en place de 2 chapiteaux de cirque** dès le 30 juillet afin d'augmenter les surfaces couvertes et la qualité d'accueil, et offrir en permanence un espace d'activités cirque,

* **les espaces sportifs** : vertical, pleine nature, beach, fitness, set & match... organisés avec les éducateurs sportifs du mouvement sportif bisontin et la Direction des Sports,

* **l'espace «Pitchoun's» parents-enfants 0-6 ans** assuré par les pôles enfance des maisons de quartier avec des temps d'éveil culturel,

* **l'espace «Arts & Création»** (+ de 6 ans) coordonné et animé par les Francas du Doubs avec la participation d'intervenants socioculturels d'associations locales (cirque, danses, bricolage, poterie, arts plastiques, mime...),

* **l'espace convivial - détente** où notamment le CCAS (mobilisation de groupes des espaces solidaires) et des associations de quartier assureront la vente de goûters et de boissons en respect du Plan National Nutrition Santé,

* **l'espace «Sciences & Environnement»**, coordonné par la Mission Développement Durable, avec la participation de directions municipales ou communautaires (Vie des Quartiers - Jeunesse, Déchets, Maîtrise de l'Energie), d'associations de promotion et de protection de l'environnement, et d'éveil scientifique,

* **l'espace «santé»** avec la mobilisation de la Direction Hygiène-Santé et de ses partenaires pour l'animation de jeux, expositions, ateliers forum d'échanges autour de la sensibilisation à des thématiques santé,

* **une programmation les vendredis (17 h 30) et samedis (16 h) de seize temps forts** d'animations et de spectacles tout public et famille (musique, variétés, clownerie, marionnettes, mimes, conte musical...) en lien avec la programmation «Quartiers d'été»,

* **une participation des aînés** partageant leurs talents artistiques avec les enfants une fois par semaine à l'espace Arts & Création, avec les logements-foyers et la Maison des Seniors,

* **un espace «Pratiques et Cultures Urbaines»**, coordonné par l'ASEP autour de toutes les activités sportives de glisse (roller, skate, snake, slake, échasses urbaines...) et artistiques urbaines (graph, hip hop...), dans le cadre des actions «Anim'été jeunes», du 20 au 31 août 2012 qui sera également le cadre préparatoire des animations de la semaine Energie Jeune d'octobre 2012,

* **et un nouvel espace «grands jeux»**, dédié aux jeux de société grand format.

Vital'Eté se clôturera par **la journée «Place aux clubs»** le 1^{er} septembre, organisée par la délégation des Sports et l'Office Municipal des Sports.

Le budget prévisionnel (hors valorisation des moyens permanents -humains et techniques-mobilisés) du site s'élève à 187 000 € (105 000 € Sports - 70 000 € Vie des quartiers - 12 000 € Développement durable).

La Ville prend en charge les dépenses par mobilisation de ses moyens permanents et sur les crédits inscrits au BP 2012 des directions Sports et Vie des Quartiers - Coordination Jeunesse et Inter'Agés, Mission Développement Durable, Hygiène Santé et Communication.

La Caisse d'Allocations Familiales de Besançon participe au financement au titre du Contrat Enfance et Jeunesse. La Ville a également sollicité le soutien financier de partenaires dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale : l'Etat (l'ACSE et/ou la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports), le Département du Doubs et la CAGB.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer des subventions complémentaires aux partenaires des animations prévues : 4 000 € aux Francas du Doubs pour l'espace «Sciences et Environnement» et 8 500 € à l'ASEP pour l'espace «Pratiques et Cultures Urbaines» (cf. voir Anim'été jeunes).

2 - Quartiers d'été

Depuis deux ans, les animations existantes d'été dans les quartiers (animations «pieds d'immeubles», Passeurs d'images, les Jeudis de Planoise, la Caravane de Vital'Eté, etc.) sont programmées de façon commune et se sont ainsi multipliées en fréquence et en répartition géographique.

L'objectif reste d'«aller au plus près des habitants des quartiers» en mutualisant les organisations d'animations, de séances cinéma et de spectacles, etc.

A l'échelle de la ville, il a été mis en place une coordination, une mutualisation avec les autres actions et notamment Vital'Eté dans les quartiers : chaque structure ou association de quartier organise ces temps d'animation, mobilise les acteurs locaux (associations, bailleurs...) et relaie les informations auprès des habitants.

Les quartiers concernés sont : Planoise, Grette - Butte, Amitié - Rosemont Saint-Ferjeux, Montrapon - Fontaine Ecu, Orchamps - Palente, Clairs-Soleils - Vareilles, Viotte - Cras - Chaprais, auxquels se sont ajoutés en 2011 Velotte et Prés de Vaux - Bregille.

Ainsi «Quartiers d'été», nom donné au programme des animations dans les quartiers, rassemble :

- * **14 séances de cinéma plein air (12 en 2011)** dans le cadre d'Un Eté au Ciné - Passeurs d'Images assuré à Besançon par le Théâtre de l'Espace (trois séances court-métrages au FJT Les Oiseaux et une programmation cinéma français au Kursaal complètent l'opération) et afin de compléter la programmation initiale déposée dans le cadre du CUCS (19 000 €), il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention complémentaire de 2 750 € au Théâtre de l'Espace,

- * **24 représentations de spectacles de plein air** dont 6 aux Jeudis de l'été de Planoise : clownerie, match d'improvisation, capoeira, marionnettes, mimes, contes musicaux... (programmation commune avec Vital'Eté),

- * **9 jours d'«étapes» de la Caravane de Vital'Eté** (avec la Direction des Sports) : création d'un village d'animation transformant pour une journée un lieu d'un quartier en véritable arène sportive et de loisirs entre 15 h et 19 h ; activités envisagées : tennis, haltérophilie, ludo escrime, sports de combat, sports collectifs (basket, hand, rugby, foot), VTT, arts du cirque, musique, danse...,

- * **et des animations familiales de plein air et de proximité** dans les micro-quartiers de Planoise, Montrapon - Fontaine Ecu, Grette - Butte et Clairs-Soleils - Vareilles.

Le budget prévisionnel (hors valorisation) des différentes animations s'élève à 70 000 € réparti de la façon suivante : Culture CUCS : 3 000 €, Sports : 5 000 €, Vie des quartiers : 62 000 €.

3 - Animations enfance - jeunesse - famille

3.1 - Les accueils de loisirs et séjours enfance-jeunesse

Les accueils de loisirs, les accueils de jeunes et les centres de vacances accueillent collectivement les enfants et les jeunes pour pratiquer des activités de loisirs éducatifs et de détente.

Les formules proposées peuvent varier selon l'âge, le degré d'autonomie des enfants et des jeunes, les projets des organisateurs et les modes de fonctionnement.

Pour encadrer les accueils déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, les organisateurs recrutent une équipe pédagogique composée de directeurs et d'animateurs qualifiés, pour la plupart titulaires du BAFA et du BAFD.

L'équipe d'encadrement est tenue d'élaborer un projet pédagogique et d'informer les parents sur les intentions éducatives et sur l'organisation de l'accueil.

3.1.1 - Les accueils de loisirs

Les accueils de loisirs, l'été, ce sont :

* **40 accueils de loisirs** maternels (13), élémentaires (20) et adolescents (7), organisés par des structures municipales ou associatives. En 2011, il a été recensé 4 019 inscrits différents contre 2 440 en 2010 avec une fréquentation moyenne par jour de 1 270 enfants par jour, identique à 2010).

* **Des fonctionnements différents selon les accueils** (journée, demi-journée, repas, sans repas) et leurs activités (multi-activités, sportifs, culturels, mini-séjours...) répondant à une attente des parents et des enfants.

* **Des soutiens financiers par la Ville et la CAF** notamment par le Contrat Enfance Jeunesse puis de l'Etat ou du Département du Doubs selon les structures.

* **Des journées inter-accueils de loisirs** pour la sixième année du 23 au 28 juillet au Haras National sur le thème de l'environnement.

Les Francas du Doubs assureront la coordination et l'organisation générale et à ce titre il est proposé une subvention complémentaire de 2 000 €.

3.1.2 - Le nouveau dispositif d'aides aux familles «Bons Accueils de loisirs» - Ticket Loisirs Vacances

Les intentions éducatives de la Ville à destination des enfants et des jeunes sont inscrites dans plusieurs textes, et en premier lieu dans Besançon 2020, repris dans le Projet éducatif des Accueils de Loisirs municipaux, intentions faisant partie intégrante de l'enjeu éducatif global municipal à travers les autres services aux familles que sont la restauration scolaire et les accueils péri scolaires (garderie, études, accompagnement scolaire, multi accueils petite enfance...).

Un des objectifs est de favoriser la mixité sociale et lutter contre les inégalités d'accès des enfants et des familles aux loisirs sportifs, culturels et éducatifs.

La Ville de Besançon et son CCAS s'engagent depuis plusieurs années à travers différents dispositifs : Accueil de loisirs, Bons vacances, Aide aux loisirs et séjours familles, destinés à favoriser l'accès aux loisirs et aux départs en vacances pour tous, notamment pour les familles et les enfants les plus touchés par la crise et sa vague de précarités.

Afin de mieux répondre aux besoins des familles et d'améliorer la lisibilité de l'offre municipale, il est proposé de revisiter ces dispositifs.

Les propositions d'évolution répondent à plusieurs enjeux :

- harmoniser les tarifs «planchers» des Accueils de loisirs de façon à garantir une égalité de traitement quel que soit le quartier de résidence des familles,
- cibler les publics et établir des priorités de soutien en fonction des quotients familiaux partagés avec ceux de la CAF, avec un barème commun pour l'ensemble des offres,
- développer plus de proximité vers les familles et simplifier leurs démarches administratives, en adossant, sous forme de «guichet unique», l'ensemble des dispositifs au fonctionnement actuel des Bons vacances,

- privilégier le soutien aux prestataires, accueils de loisirs, centres de vacances, clubs sportifs, etc. labellisés par la CAF (remettre les familles au cœur du dispositif et substituer l'aide à la structure par l'aide à la famille),
- étoffer et outiller, en lien avec la CAF, le réseau des référents familles attachés aux équipements de quartier agréés centres sociaux,
- et mieux communiquer sur la politique municipale en la matière et mettre en relief ces actions favorisant l'accès aux loisirs et aux vacances.

Le dispositif «Bons vacances séjours» existe depuis de nombreuses années. Il permet aux familles à QF faibles de recevoir une aide forfaitaire par jour et par enfant pour leur inscription en séjours de vacances (5 jours - 4 nuits), en séjours en famille et depuis peu, pour les enfants partant en séjours avec leur famille dans des centres de vacances (voir chapitre séjours de vacances). Le dispositif, le bilan annuel et le règlement actualisé sont présentés chaque année au Conseil Municipal de janvier.

Le dispositif «aides aux loisirs» géré actuellement par le CCAS pour aider les familles modestes dans leurs inscriptions dans des clubs sportifs est en cours de révision et sera présenté ultérieurement.

Un nouveau dispositif «Bons accueils de loisirs» est proposé concernant l'accès des familles aux accueils de loisirs de Besançon.

La politique municipale de l'enfance pour les activités extrascolaires, accompagnée notamment par la CAF et le Contrat Enfance Jeunesse, a permis, depuis 2011, un développement important de l'offre en matière **d'accueils de loisirs** de 3 à 17 ans.

Le développement s'est réalisé via deux axes : organiser directement (gestion municipale) ou soutenir la création d'accueils de loisirs (subventions aux associations organisatrices et DSP aux Francas du Doubs) au cœur des territoires et notamment à partir des sept centres sociaux/maisons de quartier.

Quelques chiffres :

- . 17 organisateurs
- . 38 ACCEM (Accueils de loisirs et de jeunes)
- . 7 587 enfants et jeunes différents (2010) > 84 602 journées/enfants
- . Pas de «grandes listes» d'attente, évolution + 125 % entre 2005 et 2010
- . Bilan CEJ 4 ans réalisé - Questionnaire familles en préparation
- . Bon «retour» du panel habitants et Analyse des Besoins Sociaux réalisé en 2009
- . en 2010 : 943 712 € *dont 410 000 € part CAF-CEJ*
soit une moyenne de 13 € de financement Ville par enfant par jour (moyenne de 40 % des recettes).

En revanche l'offre tarifaire n'est pas aujourd'hui harmonisée. Pour les familles intéressées, à commencer par les plus modestes (QF < 450) se trouvant devant une multitude de propositions de tarifs : par exemple pour les familles à revenus bas ou modestes, le coût d'une journée avec repas va de 3,05 € (MJC Clairs-Soleils) à 3,20 € (MQ municipale) à 8 € voire 15 € (structures associatives). Selon le lieu de résidence de la famille, l'accès au tarif le plus bas ne peut pas toujours se faire dans la proximité.

Ainsi, et de façon expérimentale, il est proposé de permettre à toutes les familles à revenu modeste (QF < 450) d'inscrire leurs enfants selon leur choix et dans la proximité de leur lieu de résidence. Le nouveau dispositif de «bons accueils de loisirs» permettrait de prendre en charge la différence entre le tarif pratiqué par l'accueil de loisirs où l'enfant est inscrit et le tarif de base de 3,20 € (journée avec repas) pratiqué par les accueils de loisirs dans les Maisons de Quartier Municipales.

Le nombre d'enfants concernés par les QF les plus faibles était en 2010 de 2 244 enfants * soit 32 % (* hors maisons de quartier et 3 associations de quartier) pour 43 648 journées - enfants (50 %).

La Ville mettrait en place une formule de «bons vacances ACCEM» à destination des familles, sur le même principe que les actuels bons vacances «séjours».

Les familles utiliseraient ce bon pour payer une partie de l'ACCEM de l'enfant, partie qui serait donc égale à la différence entre le tarif de base 3,20 € et le tarif annoncé par la structure choisie par la famille.

Ce dispositif serait proposé uniquement pour une inscription à la journée complète avec repas.

Exemple : avec un tarif tranche QF < 510 avec bon CAF de 7,50 € et le tarif Ville est de 3,20 €, la valeur du «Bon» pour la famille avec QF < 450 € serait donc de 4,30 €.

Bons Accueils de loisirs

Barème Ville 2012	QF 1 0 à 450 €
Accueils de loisirs <i>Uniquement journée avec repas</i>	Différence Tarif Accueil de loisirs et une base de 3,20 € jour et par enfant

Il est proposé d'engager le dispositif uniquement sur les vacances scolaires d'été et pour une période maximum de 20 jours.

Cas particulier d'accueils de loisirs / tarif journée avec repas :

Le tarif des ACCEM des maisons de quartiers municipales reste à 3,20 €.

Les Francas du Doubs : les anciens tarifs (3 tarifs / 3 QF < 450 €) sont passés après commission paritaire et délibération du Conseil Municipal du 19 janvier 2012 à un seul QF < 450 € à 3,20 € (compensation / subvention adoptée en janvier de 4 110 €).

Enfin, la MJC Clairs-Soleils applique un tarif à 3,05 €.

Tous ces accueils de loisirs ne sont donc pas concernés par le nouveau dispositif.

Le budget alloué est de 20 000 € pour cet été.

3.1.3 - Les séjours de vacances

Des associations bisontines organisent des centres de vacances notamment en Franche-Comté permettant à de nombreux enfants et jeunes de partir en vacances. Certains séjours sont pris en compte par le Contrat Enfance Jeunesse signé entre la Ville et la CAF du Doubs. C'est le cas de l'Association «Etoile de Saint-Ferjeux».

Il est proposé une subvention complémentaire de 500 € pour leur projet de séjour pour adolescents dans les Alpes.

- Les Bons vacances séjours - Ticket Loisirs Vacances

Une aide individuelle est proposée aux enfants et aux jeunes des familles à faibles revenus avec les «Bons vacances séjours» de la Ville, pour partir en séjours en centres de vacances ou dans les séjours familles et dans les familles.

573 bons ont été distribués pendant l'été 2011 (sur les 730 de l'année) (583 en 2010) pour 589 enfants (542 en 2010) et un budget annuel de 42 000 € (Vie des Quartiers) (cf. délibération du 19 janvier 2012).

Pour être en cohérence avec le nouveau dispositif «Bons Accueils de Loisirs», il est proposé de modifier le règlement du dispositif, adopté lors de la séance du Conseil Municipal du 19 janvier 2012, à savoir le nombre de jours maximum possible d'utilisation de ces bons en période d'été : soit 20 jours maximum en été et 8 jours complémentaires sur l'année.

Bons Vacances séjours

Barème Ville 2012	QF 1 0 à 530 €	QF 2 530,01 à 680 €	QF 3 680,01 à 988 €
Séjours enfants	6,50 € / jour et par enfant	4,50 € / jour et par enfant	2,50 € / jour et par enfant
Séjours Familiaux*	6,50 € / jour et par enfant	4,50 € / jour et par enfant	2,50 € / jour et par enfant
Séjours dans une famille	4 € / jour et par enfant	3 € / jour et par enfant	

* Par jour et par enfant.

Le nombre de jours limités : 28 jours maximum d'aide par an (des vacances de Noël 2011/2012 aux vacances de la Toussaint 2012) dont 20 jours maximum d'aide pour les vacances d'été.

3.2. - «Anim'été jeunes»

Les structures municipales (Maisons de quartier Grette - Butte, Planoise, Montrapon - Fontaine Ecu) mutualisent les moyens de leurs accueils de jeunes - espaces jeunesse pour organiser des activités destinées aux adolescents (sorties, séjours, tournois...) sous le nom d'«Anim'été Jeunes». En outre des partenariats ont été noués avec des structures associatives pour participer à ce dispositif.

Il est donc proposé de concentrer à nouveau les moyens humains et financiers de ces activités sportives et culturelles sur l'organisation de journées de sorties, de séjours organisés et autonomes (pour les jeunes adultes), d'activités à la carte et de temps d'échanges et d'information avec les jeunes dans chaque structure.

Il est précisé que cette opération est pilotée par la Coordination Jeunesse et Inter'Âges de la Direction Vie des Quartiers. En conséquence, les moyens humains et financiers correspondants sont placés sous la responsabilité de cette dernière pendant la période considérée. Pour les séjours notamment et certains projets d'activités, la Ville a lancé un appel à projets auprès des partenaires associatifs pour les co-organiser.

La programmation des animations et activités Anim'été jeunes, est composée de :

*** Sorties 12 - 17 ans**

Une programmation de douze sorties (une par semaine : le mercredi) sera proposée pour des activités de loisirs : baptême de l'air, parc aquatique, baignades lacs, ski nautique, escalade, canoë, pavillon des sciences... 18 à 30 jeunes par journée et demi-journée sont prévus.

*** Séjours 12- 17 ans**

Suite à un appel à projet et à partenariat, les associations : Les Francas du Doubs et Profession Sport 25/90 ont répondu par des formules de séjours différentes.

Les Francas accueilleront 8 jeunes de Planoise à Marnay en hébergement en dur sur deux périodes du 9 au 13 juillet et du 16 au 20 juillet dans le cadre d'un échange avec 8 jeunes Palestiniens du Camp Aqabat Jabr en Cisjordanie qui bénéficient d'un accord de coopération avec Besançon (cf. Relations internationales - Conseil Municipal du 12 septembre 2011). Les objectifs de ce projet sont l'ouverture vers l'extérieur, l'ouverture de la coopération aux jeunes générations, le partage de valeurs par la vie collective lors d'un séjour avec des activités culturelles et de loisirs. Ce séjour se fera avec un directeur et un animateur des Francas et la présence d'un animateur de la Maison de Quartier de Planoise.

Profession Sports 25/90 proposera trois séjours. Deux en Ardèche axés notamment sur des activités aquatiques et de pleine nature du 16 au 20 juillet et du 20 au 24 août. L'encadrement sera assuré par un directeur/BEES de Profession Sport 25/90 et par deux animateurs des maisons de quartier. Le second dans le Haut-Jura du 13 au 17 août axé sur un ensemble d'activités sportives, aquatiques et de pleine nature (canoë, canyoning, accrobranche...). Il sera encadré par un Directeur et un Educateur sportif de Profession Sport 25/90 ainsi que par un animateur des maisons de quartier et un assistant logistique.

Les associations étant organisatrices des séjours, elles percevront directement les participations des jeunes, les prestations CAF et MSA correspondantes.

Et pour mener à bien les actions prévues ci-dessus, il est proposé de verser les subventions suivantes aux associations : Francas du Doubs : participation financière complémentaire de 7 000 € pour l'été (2 séjours), Profession Sports 25/90 : participation financière de 11 000 € pour l'été (3 séjours).

La Ville assurera de son côté l'organisation directe d'un autre séjour en camp itinérant canoë dans la vallée de la Loue pour 14 jeunes du 30 juillet au 3 août.

Ce séjour sera dirigé par des animateurs des maisons de quartier assistés d'un encadrement BE canoë-kayak.

Par ailleurs, après une première rencontre entre les organisateurs de centres de vacances et les structures d'animations de quartier, un accompagnement tout particulier des jeunes de 12 à 17 ans pour partir en séjours de vacances de leur choix, sera mis en place cette année dans les structures via les animateurs enfance, jeunesse et familles. Cet accompagnement aura pour objet d'informer, d'orienter et d'accompagner les jeunes et leurs familles dans le choix de leurs vacances et le cas échéant dans la recherche de financements.

Pour rappel, tous les jeunes dont les familles ont de faibles revenus, pourront bénéficier de «Bons vacances séjours» de la Ville en complément de ceux attribués par la CAF de Besançon.

* Ateliers, autres activités

Un nouvel espace Nouvelles Technologies ouvrira ses portes du 10 au 12 juillet au Kursaal : jeux en réseau, Xbox, vidéo, scènes jeunes talents, chant, etc.

Les Accueils de jeunes - Espaces jeunesse des structures tiendront trois fois par semaine des temps de permanence de rencontres et d'échanges sur les activités et projets des jeunes (mardi 10 h/12 h et 17 h/20 h et jeudi 10 h/12 h).

Deux semaines «Espace Pratiques et Cultures Urbaines» seront également organisées du 20 au 31 août de 14 h à 19 h sur le Site de Vital'Eté - La Malcombe, avec l'ASEP.

Durant cette période divers ateliers seront proposés notamment en vue de préparer l'évènement de la rentrée «Energie Jeune» : MX, escalade urbaine, parkours, skate, roller, slake, échasses urbaines, danse Hip Hop, ...

Pour la réussite de ce projet, une subvention de 8 500 € est proposée à l'ASEP.

* Jeunes de 16 à 25 ans

- séjours autonomes 18-25 ans :

Les accueils de jeunes - espaces jeunesse seront les lieux également où les jeunes adultes de 18 à 25 ans pourront bénéficier de «kits» de départs en séjours autonomes (sacs à dos avec chèques vacances, tickets repas, carte téléphonique, guides...) en déposant et préparant un projet de séjour (50 kits seront commandés) auprès du CLAP Energie Jeune.

Chaque jeune devra déposer un projet de vacances et proposer sa candidature pour un accompagnement auprès d'une commission de validation du CLAP et d'attribution des kits de départs qui auront lieu fin mai, juin et juillet. Le règlement de ce dispositif a été adopté avec le CLAP par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 février 2012. Ces jeunes pourront en amont bénéficier également du dispositif A Tire d'AILE pour leur permettre de financer une partie de leur projet.

- Dispositif A Tire d'AILE :

A noter qu'un potentiel de 200 bénéficiaires est prévu pour l'été sur des actions A Tire d'AILE, des accompagnements en animation à Vital'Eté, mais aussi sur des actions dans les Logements-Foyers auprès des personnes âgées, etc.

Les tarifs proposés sont :

* **les Accueils de jeunes - espaces jeunesse** resteront en accès libre mais il sera nécessaire de posséder la carte Accueil Jeunes valable de juillet 2012 à juin 2013 pour accéder aux activités d'été (5 € pour l'année - cf. délibération des tarifs municipaux).

* **l'accès aux espaces Nouvelles Technologies et Pratiques et Cultures urbaines** est gratuit.

* **pour les journées - sorties** la tarification sera différenciée en fonction de son contenu (2 €, 3 € ou 5 € et dégressif de 50 % au 3^{ème} enfant par sortie pour les jeunes Bisontins et CAGB (et 4 €, 6 € ou 10 € pour les jeunes hors CAGB) :

Mercredi 18 juillet

Baptême de l'air à Besançon de 13 h à 18 h - 5 €

Vendredi 20 juillet

Escalade de 13 h à 18 h - 2 €

Mercredi 25 juillet

Ski nautique - Baignade - Pique-nique au lac de Vouglans de 7 h à 19 h - 3 €

Vendredi 27 juillet

Equitation 13 h à 18 h - 2 €

Mercredi 1^{er} août

Randonnée aquatique dans le Haut Jura de 7 h à 19 h - 3 €

Mercredi 8 août

Parc aquatique en Suisse de 7 h à 19 h - 5 €

Vendredi 10 août

Baptême de Plongée sous-marine de 13 h à 18 h - 2 €

Mardi 14 août

Ski nautique - Baignade - Pique-nique au lac de Vouglans de 7 h à 19 h - 3 €

Vendredi 17 août

Descente en canoë Quingey/Renne-sur-Loue de 13 h à 18 h - 2 €

Mercredi 22 août

Visite du Pavillon des Sciences à Montbéliard de 10 h à 18 h - 3 €

Vendredi 24 août

Laser game de 13 h à 18 h - 2 €

Mercredi 29 août

Karting et pique-nique à Levier de 10 h à 18 h - 3 €

*** les séjours proposés (5 jours - 4 nuits)** par la Ville et les partenaires associatifs seront fixés à 110 € pour tous les séjours en Franche-Comté et 120 € pour les séjours en Ardèche, pour les jeunes Bisontins et CAGB (et 165 € ou/et 180 € pour les jeunes hors CAGB) en sachant que les familles à Quotient Familial faible pourront bénéficier de bons d'Aides au Temps Libre de la CAF (57,50 € maximum sur les 5 jours - soit pour le jeune 52,50 € minimum) et de bons Vacances de la Ville (32,50 € maximum sur les 5 jours - soit pour le jeune 20 € minimum).

Les bons Vacances de la Ville dont des jeunes pourraient être bénéficiaires pour les séjours organisés par la Ville elle-même seront directement déduits du tarif pratiqué.

Les budgets prévisionnels (hors valorisation des moyens permanents mobilisés) sont : Sorties : 11 000 € ; Séjours : 24 500 € ; Séjours autonomes : 1 000 € ; Espace Nouvelle Technologie : 3 000 € ; Animation jeunesse : 2 000 €.

La Ville prendra en charge les dépenses par mobilisation de ses moyens permanents et sur les crédits inscrits au BP 2012 de la Direction Vie des Quartiers - Coordination Jeunesse & Inter'Agés et Maisons de Quartier.

La Caisse d'Allocations Familiales de Besançon participe au financement au titre du Contrat Enfance Jeunesse. La Ville a également sollicité le soutien financier de partenaires dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale : l'Etat et le Département du Doubs.

3.3 - Les actions familles : sorties et séjours

Plusieurs actions sont prévues à destination des familles :

*** les sorties «Vadrouilles et Promenades» :**

Les structures municipales (Planoise, Grette - Butte, Montrapon - Fontaine Ecu et Battant - Bains Douches) mettent en place une programmation de huit sorties familiales pendant la période de l'été : «Vadrouilles et promenades» (Idéklic, Chalon dans la Rue, Jardin Botanique de Neuchâtel, Zoo de Mulhouse , Musée Courbet...).

225 familles en ont bénéficié en été 2011 pour un budget de 3 123 € hors personnel et recettes usagers déduites (Vie des Quartiers).

*** les séjours «Familles» :**

Les maisons de quartier accompagnent, tout comme les structures associatives, les espaces solidaires du CCAS ou les espaces médico-sociaux du Département, les familles modestes à partir en vacances auprès d'organismes soutenus par la Ville : les Barboux, les PEP à Malbuisson, Profession Sports 25/90 à Marnay et la MJC de Besançon au Loutelet. La Ville via le CUCS (Vie des Quartiers) y participe à hauteur de 50 500 € en 2011.

*** les séjours dans les familles «vacances» :**

Le service Vacances de l'AFB - Association des Familles de Besançon collabore avec 75 familles accueillantes franc-comtoises disponibles pour accueillir des enfants (petits et grands) confiés par leurs parents. Le temps d'un week-end ou d'un séjour d'une semaine, les familles leur proposent des loisirs, le partage d'un quotidien et l'expérience d'une rencontre dans un autre cadre familial. Cet accueil «permet aussi aux parents de trouver un relais, de prendre un temps pour souffler et prendre soin d'eux-mêmes».

En 2011, 296 enfants ont été accueillis sur l'année pour 480 séjours (5 467 journées) et 229 week-ends (458 journées), soit un total de 5 925 journées/enfants. L'été 2011 représentait 306 séjours pour 4 094 journées.

En 2010, 270 enfants ont été accueillis sur l'année pour 436 séjours et 198 week-ends, soit un total de 5 623 journées/enfants. L'été 2010 représentait 279 séjours pour 3 936 journées.

L'Association a un budget prévisionnel en 2012 estimé à 221 450 € (215 377 € réalisés en dépenses et 220 647 € en recettes en 2011) (comprenant aussi un autre service éducatif et des actions d'autofinancement comme les six braderies et la brocante - 48 000 € de recettes).

Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir cette action par une subvention de 4 000 €, notamment pour développer et répondre aux demandes en week-end.

A noter que la Ville attribue également des bons vacances aux familles les plus modestes pour ce type de séjour : 4 € par jour et par enfant pour QF < 530 € et 3 € pour QF de 530 à 680 €. En 2011 : 191 bons distribués sur les 730 distribués pour tous séjours, soit 8 986 €.

Enfin, pour ces séjours familiaux et en famille, les enfants et jeunes des familles peuvent bénéficier des «Bons vacances séjours» de la Ville.

Voir chapitre 3.2.

Une communication «grand public» d'une part sur les activités des accueils de loisirs, des séjours vacances et des sorties familles et d'autre part pour Vital'Été et Quartier d'été, activités Familles, etc. sera réalisée (flyers, affiches...).

4) Récapitulatif des subventions attribuées

Associations	Objet	Proposé
ASEP Cras Chaprais	Anim'été Jeunes - Vital'Été : Espace pratiques et cultures urbaines	8 500 €
Etoile de Saint-Ferjeux	Séjour adolescents	500 €
Les Francas du Doubs	Espace «sciences et environnement» Anim'été Jeunes - Séjours Journées Inter-accueils de loisirs	4 000 € 7 000 € 2 000 € = 13 000 €
Profession Sports 25/90	Organisation de séjours	11 000 €
Théâtre de l'Espace Scène Nationale	Programmation cinéma plein air Passeurs d'Images	2 750 €
Association des Familles de Besançon	Séjours en Familles «vacances»	4 000 €

Propositions

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des dispositifs Vital'Été, Quartiers d'été pour 2012 et des activités à destination des enfants, des jeunes et des familles, est invité :

- à approuver le principe de leur mise en œuvre,
- à autoriser M. le Maire à signer les conventions, avenants et marchés avec les associations et prestataires concernés et intervenants,

- à décider d'attribuer une subvention complémentaire :

- . de 8 500 € à l'ASEP Cras - Chaprais,
- . de 500 € à l'Etoile de Saint-Ferjeux,
- . de 13 000 € aux Francas du Doubs,
- . de 11 000 € à Profession Sport 25/90,
- . de 2 750 € au Théâtre de l'Espace,
- . de 4 000 € à l'Association des Familles de Besançon.

En cas d'accord, la somme totale, soit 39 750 €, sera imputée au chapitre 65.422/6574 CS 47041.

- à autoriser M. le Maire à signer les conventions et ou les avenants avec les associations précitées,

- à autoriser M. le Maire à solliciter et encaisser les aides financières de la CAF, de l'Etat, de la Région Franche-Comté, du Département du Doubs, de la CAGB et de tout autre partenaire susceptible de financer ce type de projet.

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 2 et 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. GHEZALI, Mlle RONZI, Mme MICHEL, M. OMOURI, Mme POISSENOT, M. DAHOUI, M. MONNEUR, Mme JOLY et M. BONTEMPS n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 21 mai 2012.